

Les résultats de l'évaluation de l'EFSA mettent fin à la controverse sur l'aspartame

Comment a été réalisée cette évaluation ?

« Les experts du groupe ANS ont pris en compte toutes les informations disponibles et, après une analyse approfondie, ils ont conclu que la **dose journalière acceptable (DJA) actuelle de 40 mg/kg de poids corporel/jour** constituait une protection adéquate pour la population générale ». *(Extrait du communiqué de presse de l'EFSA du 10 décembre dernier).*

Pour en savoir plus :

[Lire le communiqué de presse complet sur le site de l'EFSA](#)

A lire aussi :

[Risques des édulcorants et de l'aspartame sur la santé ? : l'EFSA reporte son avis](#)